

JOURNÉE  
**DONNEURS D'ORDRES/  
FOURNISSEURS**  
STIQ 18<sup>e</sup> ÉDITION

**22 OCTOBRE 2024** –  
Hôtel Sheraton, Laval



## Politique d'inscription à la Journée Donneurs d'ordres/Fournisseurs de STIQ 2024

### Inscription et remboursement

- Cet événement est réservé uniquement aux entreprises ayant un établissement au Québec. Sont donc exclus, notamment :
  - Les fournisseurs ne disposant que d'un bureau d'étude ou de ventes et faisant réaliser l'essentiel de la fabrication hors Québec
  - Les représentants de ventes n'ayant pas de bureau formel (adresse résidentielle)
- L'événement étant destiné en priorité aux entreprises manufacturières, STIQ se réserve le droit de refuser l'accès à l'événement aux entreprises de services **non-membres** de l'association. Le cas échéant, ces entreprises seront remboursées.
- Afin d'assurer au plus grand nombre de PME manufacturières québécoises de participer à l'activité, STIQ limite le nombre d'inscriptions à **3** participants par entreprise.
- Aucun remboursement ne sera effectué dépassé le délai de 10 jours ouvrables avant la tenue de l'événement. Passé ce délai, le paiement ne sera pas remboursé, mais l'inscription pourra être transférée à une autre personne de l'entreprise.
- En cas d'absence du participant à l'activité le jour de l'événement, il ne peut y avoir de remboursement des frais d'inscription
- STIQ se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier l'activité, auquel cas, sa responsabilité se limitera au remboursement en totalité des frais d'inscription déjà versés.

### Rencontres d'affaires

- Les entreprises de services et de services-conseils non titulaires d'une adhésion en tant que membre chez STIQ n'ont pas accès aux demandes de rencontres planifiées avec les donneurs d'ordres, mais elles pourront solliciter des rencontres avec les PME et les partenaires/organismes publics participants.
- STIQ n'est pas responsable du nombre de rencontres d'affaires obtenues par les entreprises inscrites. Celles-ci sont soumises à l'approbation des donneurs d'ordres participants. À cet effet, aucun remboursement ne sera effectué à moins de 10 jours ouvrables avant la tenue de l'événement.
- STIQ ne pourra être tenue responsable de l'absence de représentants de donneurs d'ordres lors de l'événement. Advenant une telle situation, STIQ fera de son mieux pour fournir aux participants visés les coordonnées des représentants des donneurs d'ordres manquants.